

## **Normand Lafrenière (Élu par acclamation)**

Le 4 août 2020, je quitterai mes fonctions à titre de Président de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles (ACCAM) après 27 ans à ce poste. En plus d'offrir de l'éducation et des services aux membres, l'ACCAM fait de la représentation auprès du gouvernement fédéral pour expliquer notre modèle d'affaires et nos valeurs mutualistes. Depuis 2011, l'ACCAM s'applique à contrer la démutualisation de compagnies d'assurance générale à des fins d'enrichissement personnel. L'ACCAM contribue aussi à l'implantation de mutuelles d'assurance à l'international.

Depuis mes débuts à l'ACCAM, je me rapporte à un conseil d'administration composé de gestionnaires et d'administrateurs de compagnies d'assurance. Je connais bien les devoirs et limites d'intervention propres à un conseil d'administration. Mon expérience est enrichie par le Programme de perfectionnement des administrateurs suivi auprès de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Je suis détenteur de l'assignation IAS.A depuis 2016. Je reconnais donc d'emblée que le conseil d'administration de la compagnie Mutuelle d'assurance en Église (CMAE) représente les membres et est l'entité responsable de rencontrer les exigences légales et réglementaires auprès des gouvernements. Je comprends de plus qu'il incombe au conseil d'administration de tracer les grandes orientations de la Mutuelle, incluant l'adoption de sa vision et de sa mission tout en s'assurant que les valeurs de la CMAE soient partagées par la direction et les employés de l'entreprise.

Les sociétés mutuelles membres de l'ACCAM partagent leurs racines rurales et leur raison d'être avec CMAE. Avec toute l'expertise que j'ai acquise, je crois maintenant plus que jamais que le secteur des mutuelles joue un rôle crucial pour assurer la viabilité et la résilience des communautés que les mutuelles servent.

Je serais honoré de mettre cette expérience à contribution au succès de la CMAE.

Normand Lafrenière